

# MICROPROJETS ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS APPEL À PROPOSITIONS

## SOMMAIRE

<b>01.</b>	<b>OBJET</b> .....	<b>3</b>
<b>02.</b>	<b>CONTEXTE</b> .....	<b>3</b>
<b>03.</b>	<b>MICROPROJETS ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS</b> .....	<b>3</b>
03.1 /	Objectif .....	3
03.2 /	Public-cible .....	3
03.3 /	Durée .....	3
03.4 /	Pays éligibles .....	4
03.5 /	Financement .....	4
03.6 /	Conditions d'éligibilité .....	4
03.7 /	Encadrement .....	5
03.8 /	Précautions .....	5
03.9 /	Contenu de la proposition .....	5
03.10 /	Introduction d'une candidature .....	5
03.11 /	Processus de sélection .....	6
03.12 /	Critères de sélection .....	6
03.13 /	Mise en œuvre et rapportage .....	6
03.14 /	Exemples de microprojets .....	7
<b>04.</b>	<b>CALENDRIER</b> .....	<b>8</b>
<b>05.</b>	<b>CONTACT</b> .....	<b>8</b>

## 01. OBJET

Appel à propositions pour des microprojets étudiant.es **sur une thématique liée au développement durable**, pour l'année académique 2024-2025.

## 02. CONTEXTE

L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) est la fédération des établissements d'enseignement supérieur (EES) de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) en Belgique.

En tant que coupole unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en FWB une coordination globale.

L'ARES est aussi une actrice reconnue de la coopération belge au développement.

À ce titre, elle gère un budget de la Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD pour mener des projets de coopération académique entre les établissements d'enseignement supérieur belges francophones et leurs homologues dans 29 pays partenaires.

Cet appel s'inscrit dans le programme d'Éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) de l'ARES qui vise à renforcer la conscience de la population étudiante des enjeux de la solidarité mondiale, à renforcer leurs compétences et leurs capacités critiques par les expériences de mobilités internationales.

## 03. MICROPROJETS ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

### 03.1 / OBJECTIF

Donner la possibilité à des groupes d'étudiant.es en Belgique et dans un pays partenaire de l'ARES **de monter un projet commun sur une thématique liée au développement durable**.

### 03.2 / PUBLIC-CIBLE

- L'association composée d'un groupe d'étudiant.es inscrit.es dans un établissement d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles **et** d'un groupe d'étudiant.es inscrit.es dans un établissement d'enseignement supérieur d'un pays partenaire de l'ARES ;
- Intéressé.es par la mise en place d'un partenariat équitable et motivé.es par la réalisation d'un projet sur une thématique liée au développement durable.

### 03.3 / DURÉE

Le microprojet doit se dérouler sur une année académique, du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025.

### 03.4 / PAYS ÉLIGIBLES

Le microprojet doit proposer un partenariat avec des étudiant·es et un promoteur ou une promotrice d'un des pays partenaires de l'ARES repris dans cette liste : Afrique du Sud, Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cuba, Équateur, Éthiopie, Haïti, Indonésie, Kenya, Madagascar, Maroc, Mozambique, Népal, Niger, Ouganda, Pérou, Philippines, République démocratique du Congo, République de Guinée (Conakry), Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Tunisie, Vietnam, Zimbabwe.

### 03.5 / FINANCEMENT

Le montant maximum par microprojet est de **20 000 €**. Ce montant inclut 10 % de frais de gestion. Le montant maximum par projet s'élève donc à 18 180 €. Les normes financières de ce programme (éligibilité des dépenses, montants des per diem dans le cadre de l'organisation de voyage, etc.) sont incluses dans un [vade-mecum](#) mis à disposition des étudiant·es dès le démarrage du projet.

### 03.6 / CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- » La proposition de microprojet doit être introduite par un **consortium** composé de :
  - » **un groupe d'étudiant·es en Belgique** : les étudiant·es en FWB qui participent au microprojet doivent être régulièrement inscrit·es en Master (MA), Master de Spécialisation (MS) ou Bachelier (BAC) dans un même EES de la FWB jusqu'à la clôture du projet ;
    - » **dont un·e étudiant·e responsable en Belgique** qui est responsable de la bonne exécution du microprojet et est l'interlocuteur·trice de l'ARES ;
  - » **un groupe d'étudiant·es d'un pays partenaire de l'ARES** : les étudiant·es du pays partenaire de l'ARES qui participent au microprojet doivent être régulièrement inscrit·es dans un même EES du pays partenaire jusqu'à la clôture du projet ;
    - » **dont un·e étudiant·e responsable dans le pays partenaire** qui est le point de contact principal avec les étudiant·es en FWB et est chargé·e de la bonne exécution des activités du microprojet dans le pays partenaire ;
  - » **un·e promoteur·trice en Belgique** : cette personne doit être professeur·e dans l'EES de la FWB d'appartenance des étudiant·es ;
  - » **un·e promoteur·trice dans le pays partenaire de l'ARES** : cette personne doit être un membre de l'EES où sont inscrit·es les étudiant·es partenaires. Une **déclaration de parrainage** devra être signée et intégrée au formulaire de candidature.
  - » **d'autres intervenants (facultatif)** : partenaires non-académiques (ONG, pouvoirs publics, coopératives, secteur privé, etc.) associés ou impliqués dans la mise en œuvre du microprojet ;
- » **l'EES met à disposition un compte interne pour la gestion financière du microprojet** ;
- » les étudiant·es d'un EES de la FWB ayant obtenu une bourse de voyage de l'ARES dans le cadre d'un appel publié la même année académique que le déroulement du microprojet peuvent être impliqués dans un microprojet pour autant que la bourse de voyage ne soit pas octroyée pour effectuer un voyage dans le cadre du microprojet.

### 03.7 / ENCADREMENT

- » **La cellule de coopération/relations internationales de l'établissement** apporte un soutien à la rédaction de la candidature. Selon le projet, elle peut apporter son soutien, notamment en termes de gestion financière, démarches administratives, etc ;
- » **Le promoteur ou la promotrice en FWB** soutient la bonne réalisation du projet par l'encadrement des étudiant-es ;
- » **Le promoteur ou la promotrice du pays partenaire** s'engage à soutenir l'introduction du microprojet auprès de l'ARES et, en cas de financement, à être disponible pour venir en appui aux étudiant-es dans le cadre des activités développées au sein du pays partenaire ;
- » Les lauréat-es d'un microprojet de l'ARES bénéficient d'une **formation préparatoire au départ** et d'un encadrement au développement du microprojet (partenariat international, multiculturalité, montage de projet, etc) animés par Uni4Coop, le consortium des ONG universitaires et l'ARES.

### 03.8 / PRÉCAUTIONS

En raison du contexte sécuritaire et sanitaire changeant dans les pays partenaires de l'ARES :

- » Les étudiant-es doivent avoir l'autorisation de leur établissement et se conformer aux instructions de leur établissement pour les mobilités internationales ;
- » Les étudiant-es doivent respecter les conseils de la diplomatie belge, consultables sur leur site internet.

### 03.9 / CONTENU DE LA PROPOSITION

La proposition de microprojet doit tenir compte des aspects suivants :

- » le microprojet proposé doit être fondé sur un véritable partenariat et démontrer une participation effective des étudiant-es de chacun des deux groupes d'étudiant-es ;
- » l'accent doit être mis sur la sensibilisation des étudiant-es aux problématiques du développement durable plutôt que sur les résultats concrets attendus du projet. Ceci doit transparaître à toutes les étapes, de la proposition de projet à la mise en œuvre au rapport final ;
- » le microprojet proposé doit se distinguer par son caractère collectif, en ce sens qu'il ne peut pas, par exemple, déboucher sur la réalisation d'un unique mémoire/travail de fin d'études ;
- » la venue des étudiant-es issu-es d'un EES d'un pays partenaire de l'ARES en Belgique est encouragée, si elle se justifie dans le projet.

### 03.10 / INTRODUCTION D'UNE CANDIDATURE

- » Les propositions doivent être introduites sur la plateforme en ligne GIRAF selon le calendrier de l'appel ;
- » Les personnes candidates demandent le lien de la plateforme GIRAF à la [personne de contact](#) de leur établissement ;
- » Les personnes candidates complètent 1 formulaire et 2 annexes :
  - le tableau budgétaire du microprojet reprenant les catégories de frais éligibles ;

- la déclaration de parrainage remplie par le promoteur ou la promotrice du pays partenaire de l'ARES. Elle soumettent leur proposition sur la plateforme GIRAF

### **03.11 / PROCESSUS DE SÉLECTION**

- » Présélection
  - » Maximum deux propositions par établissement peuvent être soumises à l'ARES. Le cas échéant, l'EES établit un classement des candidatures, et sélectionne les deux meilleures propositions ;
  - » Les EES informent les groupes non présélectionnés.
- » Recevabilité
  - » L'ARES vérifie la recevabilité des propositions réceptionnées.
- » Sélection
  - » Les membres du comité de sélection analysent les propositions sur la base des critères de sélection énoncés ci-dessous ;
  - » Le comité de sélection propose une sélection de microprojets en fonction du budget disponible ;
  - » La Commission de la coopération au développement de l'ARES valide la sélection.
- » Information
  - » L'ARES communique les résultats aux groupes sélectionnés et non sélectionnés.

### **03.12 / CRITÈRES DE SÉLECTION**

#### **Qualité de la proposition**

- » adéquation de la proposition avec les **caractéristiques** d'un microprojet (voir point 2.6. contenu de la proposition);
- » développement d'un **point de vue critique** soutenu par des acteurs compétents (académiques, ONGs, diaspora, etc.) ;
- » **pertinence et cohérence des actions proposées** par rapport aux résultats attendus du microprojet ;
- » gage(s) de **qualité du partenariat** ;
- » développement d'une stratégie de **diffusion** et de partage de l'expérience vécue.

#### **Modalités de mise en œuvre**

- » degré d'**intégration des partenaires** (FWB et du pays partenaire) dans la réalisation du microprojet (répartition des tâches, organisation du travail, etc.) ;
- » adéquation du **budget** par rapport à la réalisation du microprojet.

### **03.13 / MISE EN ŒUVRE ET RAPPORTAGE**

- » Les microprojets sélectionnés font l'objet d'une **convention** entre l'étudiant-e responsable, son établissement, le promoteur ou la promotrice du projet et l'ARES.
- » L'établissement des étudiant-es en Belgique met **à disposition un compte pour la gestion financière du microprojet**. L'ARES peut avancer **70% du budget total**. Le versement de cette première tranche de financement est conditionné à la signature de la convention par toutes les parties, l'identification d'un

compte au sein de l'établissement de l'étudiant-e et l'envoi d'une déclaration de créance à l'ARES). **Le solde est versé à la fin du projet, après la remise d'un rapport financier avec l'ensemble des pièces justificatives.**

- » Le rapport d'activités du microprojet ainsi que l'ensemble des pièces justificatives relatives aux dépenses effectuées dans le cadre du microprojet devront être envoyés à l'ARES pour le **1<sup>er</sup> octobre de l'année académique X+1 (suivant la fin du microprojet) au plus tard.**

### **03.14 / / EXEMPLES DE MICROPROJETS**

L'ARES a soutenu financièrement **un projet des étudiant-es de l'ESA Saint-Luc, « Ayiticlic »,** visant à valoriser et aménager un centre culturel en Haïti. Ce **groupe d'étudiant-es multidisciplinaire** (design, patrimoine, scénographie) a monté un projet avec leurs partenaires en Haïti. Après une longue phase de préparation, le projet a débouché sur un **séjour des partenaires haïtien-nes en Belgique** et un **séjour immersif des étudiant-es en Haïti au cours duquel ils/elles ont présenté leurs propositions d'aménagement du site, et mis en œuvre plusieurs activités de valorisation du centre culturel.** Le projet était intégré dans le cadre d'un cours.

L'ARES a soutenu financièrement **un projet des étudiant-es de l'ULB « Festival scientifique à Kinshasa, levier de développement pour la jeunesse congolaise ».** Le projet visait à susciter le goût des sciences auprès de la jeunesse congolaise et encourager des vocations pour les métiers scientifiques et technologiques. Les **étudiant-es partenaires sont venu-es en Belgique pour participer à un festival scientifique belge (le printemps des sciences),** se former aux animations sélectionnées pour le festival et former les étudiant-es belges aux ethnosciences à travers l'apprentissage des Sona Tchokwés (art ancestral qui sert de support à la transmission des savoirs). **Les étudiant-es belges sont ensuite parti-es en RDC pour mettre en place le festival à Kinshasa.**

## 04. CALENDRIER

DATE	ACTION	RESPONSABLE
28 février 2024	Lancement de l'appel à microprojets	ARES
28 février - 21 mai 2024	Introduction des candidatures dans GIRAF	Candidat-es et cellules de coopération/relations internationales des EES
21 mai – 3 juin 2024	Validation des candidatures par les EES	Cellules de coopération/relations internationales des EES
3 juin - 10 juin 2024	Vérification de la recevabilité et analyse des projets	ARES
24 juin 2024	Proposition de sélection des projets	Bureau
24 juin 2024	Validation de la sélection des projets	CCD
1 <sup>er</sup> juillet 2024	Information aux candidat-es sur les projets sélectionnés et non sélectionnés	ARES
1 <sup>er</sup> septembre 2024 – 31 août 2025	Déroulement des microprojets	Les projets sélectionnés
31 octobre 2025	Remise des rapports d'activités et financier à l'ARES	Les projets sélectionnés

## 05. CONTACT

Les personnes de référence pour toute question relative à cet appel sont les [personnes de contact](#) (cellule de coopération/relations internationales) au sein des établissements.